



SAFETY DATA SHEET

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'émission 11.08.2025

Date de révision 11.08.2025

Numéro de révision 4

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Code produit 50714

Nom du produit MFC Green

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Agent de détartrage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom du fournisseur Cafetto

Adresse du fournisseur 12 Coglin Street, Brompton SA 5007 Australia
Parkstraat 83 2514JG Den Haag, The Netherlands;
37-38 Long Acre, WC2E 9JT, London, U.K.

Numéro de téléphone du fournisseur Australia: +61 8 8245 6901
EU: +31 70 353 8142
UK: +44 20 7193 7370

E-mail du fournisseur enquiry@cafetto.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe	112
Australie	000
ÉTATS-UNIS	15 ou autre numéro d'urgence
Royaume-Uni	999

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/Irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H315 - Provoque une irritation cutanée

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P264 - Se laver la peau soigneusement après manipulation

P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon

P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin

P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

P501 - Éliminer le contenu et les récipients dans conformément aux réglementations locales

2.3. Autres dangers

Voir la section 11.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable.

3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Citric Acid	201-069-1	77-92-9	10-30%	STOT SE 3 (H335) Eye Irrit. 2 (H319)
Tartaric acid	201-766-0	87-69-4	1-10%	Eye Dam. 1 (H318)

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Conseils généraux	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais.
Contact avec la peau	Laver abondamment avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. Ne pas frotter les zones touchées.
Ingestion	Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. EN CAS D'INGESTION. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Voir la section 8 pour plus d'informations.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Sensation de brûlure.
------------------	-----------------------

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
---------------------------------------	---

Incendie majeur	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
------------------------	---

Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.
---	---

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers**Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Autres informations Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Remarques générales en matière d'hygiène Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Citric Acid 77-92-9	-	-	-	-	TWA: 2 mg/m ³
Tartaric acid 87-69-4	-	-	-	-	TWA: 2 mg/m ³
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Citric Acid 77-92-9	-	STEL: 4 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³	-	-	-
Tartaric acid 87-69-4	-	STEL: 4 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³	-	-	-

Dose dérivée sans effet (DNEL) D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée

Concentration prévisible sans effet (PNEC) D'après notre expérience et les informations qui nous sont accessibles, le produit n'a aucun effet nocif lorsqu'il est utilisé et manipulé de la façon indiquée

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	En cas d'éclaboussures probables, porter des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux.
Protection des mains	Porter des gants appropriés. Gants imperméables.
Protection de la peau et du corps	Porter un vêtement de protection approprié.
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.
Remarques générales en matière d'hygiène	Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Transparent
Odeur	Neutre
Couleur	Incolore
Seuil olfactif	Aucune information disponible
Propriété	Valeurs
pH	2.01-2.3
Point de fusion / congélation	Cette propriété ne s'applique pas au produit.
Point / intervalle d'ébullition	Cette propriété ne s'applique pas au produit.
Point d'éclair	Cette propriété ne s'applique pas au produit.
Taux d'évaporation	Cette propriété ne s'applique pas au produit.
Inflammabilité (solide, gaz)	Cette propriété ne s'applique pas au produit.
Limites d'inflammabilité dans l'air	Cette propriété ne s'applique pas au produit.
Limite supérieure d'inflammabilité	Cette propriété ne s'applique pas au produit.
Limite inférieure d'inflammabilité	Cette propriété ne s'applique pas au produit.
Pression de vapeur	Cette propriété ne s'applique pas au produit.
Densité de vapeur	Cette propriété ne s'applique pas au produit.
Densité relative	1.110-1.120
Hydrosolubilité	Soluble dans l'eau
Solubilité(s)	Cette propriété ne s'applique pas au produit.
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Cette propriété ne s'applique pas au produit.
Température d'auto-inflammabilité	Cette propriété ne s'applique pas au produit.
Température de décomposition	Cette propriété ne s'applique pas au produit.
Viscosité cinématique	Cette propriété ne s'applique pas au produit.
Viscosité dynamique	Cette propriété ne s'applique pas au produit.
Propriétés explosives	Cette propriété ne s'applique pas au produit.
Propriétés comburantes	Cette propriété ne s'applique pas au produit.

9.2. Autres informations

Point de ramollissement	Cette propriété ne s'applique pas au produit.
Masse molaire	Cette propriété ne s'applique pas au produit.
Teneur en COV (%)	Cette propriété ne s'applique pas au produit.
Densité de liquide	Cette propriété ne s'applique pas au produit.
Densité apparente	Cette propriété ne s'applique pas au produit.
Granulométrie	Cette propriété ne s'applique pas au produit.
Distribution granulométrique	Cette propriété ne s'applique pas au produit.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Remarques Cette propriété ne s'applique pas au produit.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Polymérisation dangereuse Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

10.4. Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e).

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques
Sensibilité aux décharges statiques

Aucun(e).
Aucun(e).

10.5. Matières incompatibles

Inconnu d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Contact oculaire

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Irritant pour les yeux. (d'après les composants). Provoque une sévère irritation des yeux.

Contact avec la peau

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une irritation cutanée. (d'après les composants).

Ingestion

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH**ETAmél (voie orale)** 15,030.00 mg/kg**Toxicité aiguë inconnue**

24.46236% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue

le mélange contient 4.50268 % de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue

le mélange contient 24.46236 % de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue

le mélange contient 24.46236 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (gaz)

le mélange contient 24.46236 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (vapeur)

le mélange contient 24.46236 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (poussières/brouillards)

Informations sur les composants

Citric Acid (77-92-9)

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Citric Acid	= 11,700 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	-
Tartaric acid	> 2000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée	Classification d'après les données disponibles pour les composants. Irritant pour la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Classification d'après les données disponibles pour les composants. Irritant pour les yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition unique	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition répétée	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur d'autres dangers**11.2.1 Propriétés perturbatrices endocrinien**

Propriétés perturbatrices endocrinien(ne)s non applicable.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Citric Acid	Aucune donnée disponible	48h LC50, 440 mg/L	Aucune donnée disponible	24h EC50, 1535 mg/L
Tartaric acid	72h EC50, 51.4 mg/L	96h LC50, > 100 mg/L	Aucune donnée disponible	48h EC50, 93.31 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Considéré comme non persistant. Dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Considéré comme non bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol S'adsorbe sur le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Non considéré comme persistant, bioaccumulable ou toxique.
Non considéré comme très persistant ou très bioaccumulable.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Citric Acid	La substance n'est pas PBT/vPvB
Tartaric acid	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocrinien(ne)s

Propriétés perturbatrices endocrinien(ne)s non applicable.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Éliminer le contenu et les récipients conformément aux réglementations locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IMDG/IMO

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non applicable
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non applicable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non applicable
14.4 Groupe d'emballage	non applicable
14.5 Polluant marin	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non applicable
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non applicable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non applicable
14.4 Groupe d'emballage	non applicable
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non applicable
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non applicable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non applicable
14.4 Groupe d'emballage	non applicable
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non applicable
	non applicable

- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** NON REGULATED
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport** non applicable
- 14.4 Groupe d'emballage** non applicable
- 14.5 Dangers pour l'environnement** non applicable
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV). Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Citric Acid - 77-92-9	Use restricted. See item 75.	

Polluants organiques persistants non applicable.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone non applicable.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

Additional Regulatory Information:

This SDS complies with legislative requirements in Australia, including Safe Work Australia guidelines, Australian Dangerous Goods Code and the criteria for the Globally Harmonised System (GHS) of Classification and Labelling of Chemicals In accordance with European Regulation (EC) No 648/2004, this product contains: Anionic surfactants <1%

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

Légende

SVHC

Substance extrêmement préoccupante

CL50

Concentration létale pour 50% d'une population testée

DL50	Dose létale pour 50 % d'une population testée (dose létale médiane)
PBT	Substance persistante, bioaccumulable et toxique
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
STEL	Limite d'exposition à court terme, États-Unis
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique
TWA	Time-Weighted Average (Moyenne pondérée en temps)

Section 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	-	Désignation « Peau »

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Niveaux de référence d'exposition aiguë (A EGL)
FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données sur les substances dangereuses
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Classification SGH, Japon
Australian Industrial Chemicals Introduction Scheme (AICIS)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)
NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
 RTECS (Registre des effets toxiques des substances chimiques des États-Unis)
Organisation mondiale de la santé

Date d'émission 11.08.2025

Date de révision 11.08.2025

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité